



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Cruzet, Jean-Michel Eyraud, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)

M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)

M. Joël Ferrier (pouvoir à M. Hervé Routier)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2017.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 27 mars 2017.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (18 pour, 2 contre : Christiane Martignon, Frédéric Roux et 3 abstentions : Daniel Agin, Joël Ferrier, Hervé Routier)

Préalablement à l'ordre du jour, M. Jurine, directeur de la Poste fait une présentation du projet « Dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune ».

Pour faciliter les interventions des services (pompiers, médecins...) et le déploiement de la fibre optique, l'adressage précis de toutes les habitations est indispensable.

Les services de la Poste vont effectuer cette mission qui devrait se dérouler de juillet à septembre.

■ Vie municipale

a) Election des membres de la commission d'appel d'offres

Frédéric Roux a demandé à ce qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Les membres désignés lors du Conseil municipal du 25 avril 2014 étaient les suivants :

- Présidente : Eliane Wauquiez-Motte
- Membres titulaires : Jean-Marc Brottes, Suzanne Sagnes, Jean-Michel Eyraud
- Membres suppléants : André Arnaud, Didier Cruzet, Olivier Balme, Bernard Cheynel

Lors du Conseil municipal du 29 juillet 2015, Hervé Routier a été nommé membre suppléant en remplacement de Bernard Cheynel, démissionnaire.

Vu les articles L 1411-5 et L1414-2 du CGCT,

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de désigner les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres. Cette désignation a lieu à bulletin secret.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste, deux listes ont été présentées :

Liste 1 :

- Sont candidats au poste de titulaire :
 - o Jean-Marc Brottes
 - o Jean-Michel Eyraud
 - o Suzanne Sagnes
- Sont candidats au poste de suppléant :
 - o André Arnaud
 - o Didier Crouzet
 - o Olivier Balme

Liste 2 :

- Sont candidats au poste de titulaire :
 - o Frédéric Roux
 - o Christiane Martignon
- Sont candidats au poste de suppléant :
 - o Hervé Routier
 - o Daniel Agin

Nombre de votants : 23
 Bulletins blancs ou nuls : 1
 Suffrages exprimés : 22
 Sièges à pourvoir : 3
 Quotient électoral : 7,33

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	17	2	..	2
Liste 2	5	1	...	1

Sont donc désignés en tant que titulaires :

- Jean-Marc Brottes
- Jean-Michel Eyraud
- Frédéric Roux

Sont désignés en tant que suppléants :

- André Arnaud
- Didier Crouzet
- Hervé Routier

■ Finances**a) Budget principal : avenants au marché « extension du club-house du golf »**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires dans le cadre du marché public de l'extension du club-house du golf.

Les avenants concernent les lots suivants :

NOM	Montant HT
Lot 8 – Menuiseries extérieures	
Chapuis	2 999,00 €
Lot 11 – Assainissement	
Jardins et Paysages	3 025,00 €
Lot 15 – Électricité-Chauffage-VMC	
Brenas SARL	7 556,86 €

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer les différents avenants.

Vote à la majorité (20 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin et Roux)

b) Demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour l'installation de caméras de vidéo protection – route du Mazet

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la commune a programmé l'installation de plusieurs caméras de vidéo protection afin de lutter contre la progression du nombre d'incivilités et d'atteintes aux biens, route du Mazet.

Le devis des travaux établi par SECURIPRO s'élève à 5 230,00 € HT.

Madame le Maire poursuit en indiquant que cette opération est éligible au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). En conséquence, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Equipement	5 230,00 €	DETR (80 %)	4 184,00 €
		Fonds propres (20 %)	1 046,00 €
TOTAL :	5 230,00 €	TOTAL :	5 230,00 €

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette aide financière.

Vote à l'unanimité

c) Réseaux route de Saint-Agrève, tranche 1

a. Enfouissement des réseaux Télécoms

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir les travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec Orange et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 14 652,60 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la Commune, une participation de :

$$14\ 652,60 - (266\ m \times 8\ €) = 12\ 524,60\ €.$$

Cette participation pourra être revue, en fin de travaux, pour être réajustée en fonction du montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

b. Enfouissement du réseau basse tension

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 114 472,67 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 30 %, correspondant au Génie civil, soit :

$$114\ 472,67\ € \times 30\ \% = 34\ 341,80\ €.$$

Cette participation pourra être revue, en fin de travaux, pour être réajustée en fonction du montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

c. Travaux d'éclairage public

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence « Éclairage public ». L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 21 402,33 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$21\ 402,33\ € \times 55\ \% = 11\ 771,28\ €.$$

Cette participation pourra être revue, en fin de travaux, pour être réajustée en fonction du montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

d) Extension de l'éclairage public et extinction nocturne du réseau d'éclairage public

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'extension du réseau d'éclairage public à proximité du nouveau cimetière, pour le remplacement d'un lampadaire et modification du réseau route du Stade, ainsi que pour la mise en place de coupures pour l'extinction nocturne du réseau d'éclairage public.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDEHL) auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 44 403,76 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, une participation de 55 %, soit :

$$44\,403,76\text{ €} \times 55\% = 24\,422,06\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

En ce qui concerne l'éclairage public, celui-ci sera maintenu dans le centre-bourg :

- Rue de la mairie (du carrefour jusqu'à la voie ferrée) et rue Neuve ;
- Route de Tence (du carrefour jusqu'au parking Chazot) ;
- Route de Saint-Agrève (du carrefour jusqu'au magasin Hardy) ;
- Route du Mazet (du carrefour jusqu'au salon de coiffure). Après la réalisation de la vidéo protection, l'éclairage sera prolongé jusqu'au pont.

Excepté les points ci-dessus, l'éclairage public sera éteint tous les jours de 23 h à 5 h.

Le coût actuel de l'éclairage public est de l'ordre de 65 000 € par an sur lequel une économie de 30 à 40 % devrait être réalisée.

Hervé Routier demande si une étude peut-être faite avec des ampoules à leds.

André Arnaud précise que le coût serait très onéreux car il conviendrait de remplacer la totalité des ampoules.

Cette mesure interviendra à l'automne.

Vote à la majorité (22 pour et 1 abstention : M. Routier)

e) Prise en charge du logement pour 2 emplois saisonniers

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune a recruté un surveillant de baignade pour la Plage du Lignon et un maître-nageur sauveteur pour la piscine du Fraisse, pour les mois de juillet et août 2017.

Ces personnes ne demeurant pas à proximité, Madame le Maire propose que la Commune prenne en charge leur hébergement. En conséquence, il convient de signer une convention d'utilisation des locaux avec le Collège du Lignon, pour un appartement meublé, du 1^{er} juillet au 31 août 2017, pour un loyer de 800 € pour les deux mois et pour les deux personnes, plus les charges d'eau et d'électricité.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer la convention d'utilisation des locaux avec le Collège du Lignon.

Vote à l'unanimité

f) Prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations

a. 500 000 € pour l'opération « bâtiment public, investissement, situé route du Mazet »

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, pour l'opération « Bâtiment public, Investissement, situé route du Mazet », de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

*Ligne du prêt : **PCV 0%***

*Montant : **500 000 €***

*Durée de la phase de préfinancement : **0 mois***

*Durée d'amortissement : **15 ans***

*Périodicité des échéances : **annuelle***

*Taux d'intérêt : **0 %***

*Amortissement : **amortissement constant***

*Typologie Gissler : **1A***

*Commission d'instruction : **0 %***

Vote à la majorité (20 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin et Roux)

b. 148 500 € pour l'opération « investissement infrastructure d'eau potable et assainissement »

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, pour réaliser des travaux d'assainissement, de solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 148 500 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : **PSPL**

Montant : **148 500 €**

Durée de la phase de préfinancement : **3 mois**

Durée d'amortissement : **25 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Taux d'intérêt : **1,79 %**

Amortissement : **échéances constantes**

Typologie Gissler : **1A**

Commission d'instruction : **0,06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Vote à la majorité (20 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin et Roux)

c. 107 500 € pour l'opération « investissement bâtiment public »

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, pour réhabilitation de l'école élémentaire, de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 107 500 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : **PSPL**

Montant : **107 500 €**

Durée de la phase de préfinancement : **3 mois**

Durée d'amortissement : **15 ans**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Taux d'intérêt : **1,35 %**

Amortissement : **échéances constantes**

Typologie Gissler : **1A**

Commission d'instruction : **0,06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Vote à la majorité (20 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin et Roux)

g) Participation aux charges de fonctionnement

a. ADMR

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le montant des dépenses d'eau et d'électricité de l'ADMR, association hébergée dans l'ancienne mairie selon les conventions établies pour 3 ans, en date du 1/01/2010, du 1/01/2013 et du 1/01/2016, s'élève à 1 625,47 € pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2016. Cette somme n'a, à ce jour, pas été titrée.

Madame le Maire a proposé que la Commune prenne en charge 50 % de cette somme, soit 812,73 €, le solde étant pris en charge par l'ADMR.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

b. La CIMADE

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le montant des dépenses d'eau, d'électricité et de téléphone/Internet pour la CIMADE, association hébergée dans l'ancienne mairie selon les conventions établies pour 3 ans en date du 1/01/2013 et du 1/01/2016, s'élève à 2 421,80 € pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Cette somme n'a, à ce jour, pas été titrée.

Madame le Maire a proposé que la Commune prenne en charge 50 % de cette somme, soit 1 210,90 €, le solde étant pris en charge par la CIMADE. Il est également proposé de solliciter un échelonnement des paiements auprès de la Trésorerie.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Hervé Routier rappelle que les locaux sont occupés 2 heures par semaine.

Le refuge, situé dans l'enceinte de l'ancienne mairie ne dispose pas de compteur.

Vote à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

h) Vente de glaces et de boissons à la piscine du Fraissee

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'il peut être proposé la vente de glaces et de boissons au prix de 1,50 € à la piscine du Fraissee durant les mois de juillet et août 2017.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

i) Convention d'occupation du local de la plage

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que l'état de vétusté du local de la plage nécessite une remise en état.

Les travaux intérieurs seront réalisés prochainement. Les toilettes situées au rez-de-chaussée restent en l'état pour la saison d'été, mais leur réfection interviendra à l'automne.

Le loyer proposé pour la mise à disposition du local est de 1 000 € pour la saison 2017.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de ce local.

Vote à l'unanimité

■ Modification des statuts du Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire (SDE 43)

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43) dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 31 mars 2017, le Comité Syndical du SDE 43 a approuvé, à l'unanimité, l'adaptation des nouveaux statuts. A cette occasion, diverses modifications statutaires ont été adoptées qui visent notamment à :

- permettre l'adhésion au Syndicat des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre à tout ou partie des compétences facultatives et activités annexes du Syndicat :
 - éclairage public et/ou maintenance et entretien de l'éclairage public des infrastructures, équipements ou tous autres immobiliers communautaires (ZI/ZA, abords des bâtiments communautaires, voies vertes,...) ;
 - Cartographie des réseaux secs et Système d'Information Géographique dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
 - Assistance et appui dans le cadre des études et schémas relatifs au développement des énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la mise en œuvre et au suivi des travaux d'économie d'énergie, à la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),...
 - Groupement de commandes notamment pour ce qui concerne l'achat d'électricité,...
- intégrer dans les statuts la compétence facultative liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques ;
- prendre en compte l'émergence des communes nouvelles qui impacte la composition des Secteurs Intercommunaux d'Énergies et, par ricochet, leur représentativité au sein du Comité Syndical ;
- modifier le siège du Syndicat pour le fixer au 13 Place Michelet dans les locaux acquis, en 2014, par le Syndicat.

Dans le courrier qu'il a adressé à chaque commune adhérente, le Président du SDE 43 précise que « la possibilité désormais offerte aux EPCI (Communauté d'Agglomération et Communautés de Communes) d'adhérer au Syndicat sur ses compétences facultatives et/ou activités annexes ne modifie en rien les relations qui unissent, depuis bientôt 80 ans, le Syndicat et ses communes adhérentes ».

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient désormais à chacune des communes adhérentes au SDE 43 de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Madame le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur les statuts adoptés par le Comité Syndical du SDE 43 et sur son annexe 1 qui détaille la liste des adhérents sur chacune des compétences exercées par le SDE 43 et qui reprend la composition des 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie que compte le Syndicat.

Vote à l'unanimité

■ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonnée par le syndicat départemental du Tarn

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, désigné en tant que membre pilote, sollicite notre adhésion pour l'achat d'énergies par un groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn. Il n'y a aucun engagement de la part de la commune, si ce n'est participer à la future consultation pour les commandes d'électricité.

Vote à l'unanimité

■ Urbanisme

a) Enquête publique « chemins et voies privées »

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que la commune a été sollicitée pour des projets de cession, déplacements et transferts dans le domaine public de voies communales et chemins ruraux :

Projets de déplacements de chemins ruraux :

- **Riondet** : Acquisition de la parcelle BI n° 293 (propriété de Monsieur Jean-Baptiste BERTHET et cession d'une partie du chemin rural longeant la parcelle, BI n°8 (propriété de Monsieur et Madame Gregory VERGNON).
- **Le Chomor** : Acquisition d'une partie des parcelles BW n° 301 (propriété de Madame Jacqueline RUSSIER épouse VALLA et n° 302 (propriété de Monsieur Michel RUSSIER et cession de la partie de chemin rural longeant la parcelle BW n° 293 (propriété de Madame Jacqueline RUSSIER épouse VALLA).

Projets de cessions de chemins ruraux :

- **La Bourghea** : Cession de la partie du chemin rural longeant les parcelles BX n° 171 et n° 172, propriété en indivision de Isabelle FENOGLIO, et Messieurs Olivier et Bruno CLAIRAC.
- **La Celle** : Cession de la partie de chemin rural longeant la parcelle AB n° 298, propriété en indivision de Messieurs Christian et Bruno d'AMBROSIO.
- **La Bétrix** : Cession d'une partie du chemin rural longeant la parcelle AY n° 14, propriété en indivision de Messieurs Jean-Marc et Michel RUSSIER.

Projets de transferts dans le domaine public de voies privées :

- **Pralong** : Classement d'office dans la voirie communale des parcelles AH n°190 et AH n°184 (dénommées « Chemin de Pralong ») ouvertes à la circulation publique.
- **Peyrouet** : Intégration de la parcelle AT n° 374 (dénommée « Impasse Pupier ») dans la voirie communale.

Vote à l'unanimité

b) Echange de chemins à la Naute

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibérations n° 46/2014 du 25 avril 2014, le conseil municipal a validé les conclusions du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique relative à l'échange de terrains pour le déplacement d'un chemin rural à la Naute.

Madame le maire précise qu'il convient de régulariser cet échange de terrains, à savoir :

- la vente de l'ancien chemin rural d'une superficie de 336 m² (parcelle cadastrée section BR n° 267) au profit de M. et Mme Philippe Braemer, moyennant l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- l'acquisition des terrains de M. et Mme Philippe Braemer (parcelles cadastrées section BR n° 269 & 272) d'une superficie totale de 399 m², moyennant l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- L'ensemble des frais de cette opération est à la charge de M. et Mme Philippe Braemer.

Vote à l'unanimité

■ Vente d'ouvrages au Lieu de Mémoire

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le Lieu de Mémoire souhaite proposer à la vente différents ouvrages :

- *Histoire du Collège Cévenol au Chambon-sur-Lignon*, par Gérard Bollon. Prix de vente : 22 €. Ouvrages mis en dépôt par l'éditeur. La Commune percevra 30 % de commission sur les ouvrages vendus.
- *Sauvés ! Le Chambon-sur-Lignon et sa région, Terre d'accueil pour les enfants pendant la Seconde Guerre mondiale*. Livre jeunesse d'Anne Douillet, au prix de 13 €.
- Le catalogue du Lieu de Mémoire en anglais, au prix de 18 €.
- Le catalogue du Lieu de Mémoire : 18 € au lieu de 16 € actuellement, afin d'harmoniser ce tarif avec celui de la version anglaise.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (22 pour et 1 abstention : M. Routier)

■ Nomination, du coordinateur communal du recensement de la population 2018

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement des habitants de la Commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

La préparation de l'enquête 2018 démarre dès maintenant. Il convient donc de nommer le coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Madame le Maire propose de nommer Évelyne Brochard, Secrétaire générale de la Mairie, coordonnateur communal du recensement de la population.

Il est précisé que la période est imposée.

Vote à l'unanimité

■ Syndicat intercommunal pour la capture des Carnivores errants

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que les communes de Rosières et de Lavoûte-sur-Loire souhaitent se retirer du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE), étant précisé que le bureau du Comité syndical a donné son accord en date du 8 avril 2017.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ces demandes de retrait.

Vote à l'unanimité

■ Convention avec l'ONF et le paintball

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que, suite à la vente du site de la Chikane, Monsieur Rouchouze, qui exploitait le paintball, est à la recherche d'un site. Elle précise que l'ONF, qui exploite le parc forestier de la commune, a donné son accord pour mettre à disposition une surface d'environ 8 000 m². Une convention tripartite sera établie entre l'ONF, Monsieur Rouchouze et la Commune. Le loyer est fixé à 1 200 € / an.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Décisions du maire

a) Réhabilitation de l'école élémentaire

Suite à la procédure diligentée par des cabinets d'architectes, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été relancée.

L'ouverture des plis est intervenue le 7 juin. L'analyse des offres a été faite en présence de Pierre Morel, architecte et expert judiciaire.

Les 2 cabinets d'architectes les mieux notés ont été reçus en mairie : Kube Architecte et Fargette/Magaud.

La proposition Fargette/Magaud a été retenue.

Mme le maire regrette cette procédure qui entraîne un retard important dans le déroulement des travaux et qui pourrait compromettre l'attribution des subventions.

b) Aménagement de bâtiments communaux

Durant l'aménagement de l'école élémentaire, les élèves seront installés au 1^{er} étage au-dessus de l'école maternelle.

Les travaux doivent être terminés mi-août pour un déménagement à partir du 21 août.

Les travaux seront réalisés par des entreprises locales.

■ Questions diverses

L'Ardéchoise a connu un vif succès (environ 2 000 cyclistes). L'accueil des randonneurs a été très apprécié.

La commune du Chambon est située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) à compter du 1^{er} juillet 2017. Jean-Pierre Vigier, député de Haute-Loire, a beaucoup œuvré pour l'obtention de ce label. Il sera sollicité pour venir nous exposer tous les points de ce nouveau dispositif.

Daniel Agin et Didier Maneval rappellent le non fonctionnement de l'accès handicapé à la piscine du Fraise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

◇◇◇◇◇◇